

TITRE DE VOYAGE

RÉFUGIÉ / PROTECTION SUBSIDIAIRE

PIÈCES A FOURNIR

Veillez à ne fournir que la copie des documents demandés lors du dépôt par voie postale de vos dossiers de demande de titre de séjour (sauf photographies d'identité, qui doivent être originales).

Les documents originaux devront toutefois être présentés lors du rendez-vous qui vous sera donné pour la remise du récépissé correspondant.

► DEMANDE EFFECTUÉE PAR UN MAJEUR

- Demande de titre de séjour à compléter et à signer
- 2 photographies d'identité récentes (aux normes)
- Ancien titre de voyage (si renouvellement)
- Titre de séjour
- Justificatif de domicile daté de moins de 6 mois : facture d'électricité ou de gaz, d'eau, de téléphone fixe ou d'accès internet, bail de location, quittance de loyer (sauf particulier), taxe d'habitation

En cas d'hébergement chez un particulier : justificatif de domicile (voir ci-dessus) + copie de la pièce d'identité de l'hébergeant (carte de séjour, carte d'identité valide ou passeport valide) + attestation d'hébergement datée et signée

* * * * *

► DEMANDE EFFECTUÉE POUR UN MINEUR

- Demande de titre de séjour à compléter et à signer par les deux parents
- 2 photographies d'identité récentes (aux normes)
- Ancien titre de voyage (si renouvellement)
- Décision OFPRA accordant le statut de réfugié ou le bénéfice de la protection subsidiaire
- Justificatif d'identité (extrait acte de naissance avec filiation délivré par l'OFPRA)
- Titre de séjour des deux parents





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA CREUSE

Justificatif de domicile daté de moins de 6 mois : facture d'électricité ou de gaz, d'eau, de téléphone fixe ou d'accès internet, bail de location, quittance de loyer (sauf particulier), taxe d'habitation

En cas d'hébergement chez un particulier : justificatif de domicile (voir ci-dessus) + copie de la pièce d'identité de l'hébergeant (carte de séjour, carte d'identité valide ou passeport valide) + attestation d'hébergement datée et signée

* * * * *

TARIFS :

- 45 € pour Titre de voyage réfugié
- 15 € pour titre de voyage protection subsidiaire d'une durée d'un an ou 40 € pour une validité de 4 ans

Ces montants sont à payer en timbres fiscaux dématérialisés